



Conseil d'administration du Fonds de la Stabilisation (SFB)

Partie A. Information concernant la réunion du Conseil d'administration du Fonds de la Stabilisation	
Date de la réunion: 10 juin 2011	Organisations des NU bénéficiaires: PNUD, FAO
Réunion N°: 1	Budget Total: 3,989,067 USD
Point N°: 1	Domaine Prioritaire: Retour, Réintégration et Relèvement

Partie B: Résumé du Programme	
De: PNUD et FAO	Date de soumission: 19 mai 2011
M. Nick Hartmann, PNUD Directeur pays a.i nick.rene.hartmann@undp.org Mr Ndiaga NGueye (FAO) 0810023672 Ndiaga.gueye@fao.org	
Si approuvé, le programme aboutira à: <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Programme/Programme conjoint <input type="checkbox"/> La poursuite du Projet existant <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	Le programme proposé est le produit de: <input type="checkbox"/> Une initiative des autorités nationales dans le cadre du Programme STAREC/ISSSS <input type="checkbox"/> Une initiative d'une organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme STAREC/ISSSS <input checked="" type="checkbox"/> Un travail conjoint des autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Programme STAREC/ISSSS <input type="checkbox"/> Autre (préciser)
Organisation des Nations Unies bénéficiaire: Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	
Autorité(s) nationale(s): Ministère de l'Agriculture et Pêche et Elevage	
Domaine Prioritaire: Retour, Réintégration et Relèvement	

Nom du Programme: Projet de Relèvement et de Relance Economique dans la Province du Maniema. Projet conjoint PNUD/FAO pour la Stratégie ISSSS, en appui au STAREC			
Montant des fonds du SRF demandé pour le Programme: 3.989.067 USD			
Montant et pourcentage des charges indirectes demandés: 260 967 (7%)			
Engagements annuels estimés:	2011 1.489.067\$	2012 2.500.000\$	2013 \$
Déboursements annuels estimés:	2010 1.489.067\$	2011 1.500.000\$	2012 \$

Résumé narratif du programme

A l'initiative des bureaux de la FAO et du PNUD au Maniema en octobre 2009, le présent projet est le fruit d'une concertation avec les plates-formes des ONG locales, les ONG internationales, les services techniques provinciaux (Plan, Agriculture, Développement Rural, Travaux publics), la MONUSCO et les Ministres provinciaux.

Pour prévenir les risques de rechute dans des conflits armés, l'aggravation de la dégradation des conditions de vie et la destruction continue de l'économie, en tenant compte des moyens disponibles, ce projet est proposé pour appuyer des zones spécifiques dans lesquelles il est possible d'offrir des perspectives alternatives aux groupes à risques, actuellement sans perspectives (jeunes, ex combattants, femmes, etc.) et favoriser ainsi leur réintégration économique et sociale. Ce projet contribuera à la stabilisation des territoires de Kailo, Kibombo, Kasongo, et Pangani, par le renforcement des services techniques étatiques, la relance de la production agricole, la création des emplois et la promotion de la cohésion sociale, en vue de la réintégration durable des personnes déplacées et autres vulnérables dans leurs communautés d'origine.

Objectif global

Contribuer à la stabilisation des zones frontalières aux zones de conflit en créant des perspectives socio-économiques pour les retournés, déplacés internes, ex-combattants et autres vulnérables et éviter ainsi les risques de rechute dans les violences armées

Objectifs spécifiques

- Assurer la relance de la production agricole de la province par l'amélioration de l'accès des producteurs aux techniques de production/transformation/conservation respectueuses de l'environnement, aux intrants et aux facilités d'écoulement des produits.
- Améliorer les moyens d'existence des ménages par le renforcement des initiatives familiales et communautaires génératrices de revenus, ainsi que par l'amélioration de l'accès aux services financiers de qualité, aux opportunités d'emplois et aux perspectives d'entrepreneuriat

Partie C: Evaluation Technique

A remplir par le Secrétariat permanent pour le Groupe d'Experts

Principes Généraux et Critères de Sélection

(a)	Le Programme est clairement basé sur les priorités du STAREC / ISSSS	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(b)	Le Programme soutient et assure l'appropriation nationale	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

(c)	Le Programme soutient le renforcement des capacités nationales	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(d)	Le Programme est mis en œuvre dans un domaine où les Nations Unies et leurs partenaires ont des avantages comparatifs	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(e)	Le Programme puise dans les capacités et les expériences existantes dans le pays	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(f)	L'organisation et les structures gouvernementales ont la capacité d'exécuter le Programme et de produire les résultats escomptés	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(g)	Le Programme est efficace, cohérent et rentable	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(h)	Le Programme évite le double emploi et/ou le chevauchement avec des activités menées par d'autres acteurs	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(i)	Le Programme répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix, tout en étant durable et en facilitant des améliorations à long terme	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(j)	Le Programme est le résultat d'un processus inclusif, de consultation et de partenariat, dont les femmes et les hommes bénéficiaires ont participé à l'élaboration	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(k)	Le Programme peut-être exécuté dans les 18 mois	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(l)	Les décaissements estimés sont réalistes	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Partie D: Examen administratif

A remplir par le Secrétariat permanent

4. Examen administratif par le Secrétariat permanent

(a)	Le document de Programme est conforme au format (y compris page de garde, cadre logique, arrangement de gestion du Programme, etc.)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

(b)	Le budget est soumis selon les catégories requises	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(c)	Les frais de gestion sont conformes au montant des charges indirectes approuvé	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(d)	Le résumé du Programme est fourni	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(e)	Le rapport final ou périodique est fourni (<i>pour financement additionnel uniquement</i>)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Partie F: Décision du Conseil d'Administration

5. Décision du Conseil d'Administration

- Approuvé pour un budget total de : 3 989 067 USD
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec des commentaires pour une révision de la proposition
- Rejeté

Motifs/Remarques

M. Adolphe Lumanu Mulenda Bwana N'sefu
Vice-Premier Ministre
Ministre de l'Intérieur et Sécurité
Co-président, Conseil d'Administration

Signature

Date

M. Fidèle Sarassoro
Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire
Général des Nations Unies en RDC
Co-président, Conseil d'Administration

Signature

Date

Partie G: Examen de l'Agent administratif

A remplir par l'Agent administratif

7. Action prise par le Coordonnateur exécutif du Bureau du Fonds d'Affectation Multi-donateurs (BFAM), PNUD, New York

- Programme en conformité avec les dispositions des mémorandums d'accord entre les Nations Unies et le PNUD, les organisations des Nations Unies bénéficiaires et le PNUD, et en conformité avec la lettre d'accord avec les donateurs.

Coordonnateur exécutif du BFAM, PNUD, New York

Signature

Date

Conseil d'administration du Fonds de la Stabilisation (SFB)

Organisation des NU bénéficiaire : FAO & PNUD		Titre du projet: Projet de Relèvement et de Relance Economique dans la Province du Maniema. Projet conjoint PNUD/FAO pour la Stratégie ISSSS, en appui au STAREC	
Point focal pour la FAO: Nom: Pierre Vauthier Adresse: Bld du 30 juin contre Av. Batetela, Kinshasa/Gombe Téléphone: 0810 02 36 72 E-mail: Pierre.Vauthier@fao.org	Point focal pour le PNUD: Nom: Josef Debeus Adresse: Building Losonia, Bld. du 30 juin, Kinshasa/Gombe Téléphone: 0819 22 30 38 E-mail: josef.debeus@undp.org	Ministère ou autre entité nationale: S.E.M Norbert Basengezi Katintima Ministre de l'Agriculture et la Pêche et de l'Elevage	
Numéro de Projet:		Durée du Projet: 24 mois	
Lieu(x) couvert(s) par le Projet: Territoires de Kailo, Kibombo, Kasongo, et Pangi, en province du Maniema			
Description du Projet: Pour prévenir les risques de résurgence des conflits armés, l'aggravation de la dégradation des conditions de vie et la destruction continue de l'économie, le projet contribuera à la stabilisation des territoires de Kailo, Kibombo, Kasongo, et Pangi, par le renforcement des services techniques étatiques, la relance de la production agricole, la création des emplois et la promotion de la cohésion sociale, en vue de la réintégration durable des personnes déplacées et autres vulnérables dans leurs communautés d'origine.		SRFF:	\$ 3 989 067
		GoRDC:	\$ -
		Autre	\$ 488 900
		Coût total	\$ 4 477 967
		Répartition par org. NU	PNUD : 1 960 133 FAO : 2 028 934
		Durée du projet: 24 mois	
Composante/sous composante STAREC : Relance économique		Composante/sous composante ISSSS: Retour, Réintégration et Relèvement	
Résultats et Activités Prépondérantes:			
<ol style="list-style-type: none"> 1. La capacité des services techniques de l'Etat est renforcée ; ils deviennent capables de fournir un appui technique et d'accompagner la dynamique communautaire pendant et après le projet. Un plaidoyer est fait pour une plus grande intégration des femmes. <ul style="list-style-type: none"> - Les services provinciaux de l'Agriculture du Plan et du Développement Rural bénéficient de formation et d'appui logistique pour garantir l'encadrement du projet - Ils participent au processus de consultation et de diagnostic participatif dans le cadre du projet - Un plaidoyer pour l'inclusion de femmes au sein des ministères est fait 2. Les initiatives de paix et de réconciliation sont développées entre et au sein des communautés de la zone du projet, la situation socio économique de base des femmes et hommes bénéficiaires, l'accès au foncier et les filières ciblées est connue et facilite les initiatives de paix et de réconciliation <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic foncier en vue de déterminer les pistes de prévention et gestion des conflits d'origine foncière - Appui à l'aménagement, l'équipement et la gestion communautaire des centres communautaires polyvalents - Appui à la création d'un cadre de concertation et de dialogue entre opérateurs de la filière agricole et autres acteurs de la zone 3. La société civile est renforcée par la structuration d'organisations paysannes économiquement viables, où les femmes et les hommes sont équitablement représentés <ul style="list-style-type: none"> - Sélection et au renforcement des structures existantes - diagnostic institutionnel rapide des organisations paysannes et des structures faitières - Appui pour une identification et définition participative des objectifs des structures - Formation en gestion de l'organisation, commercialisation, comptabilité, accès au crédit etc. 			

<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux initiatives de microfinance <p>4. Les ménages bénéficiaires améliorent leurs revenus grâce à une production agricole diversifiée, améliorée en quantité et en qualité. Les conditions de stockage, transformation et écoulement sur les marchés les plus porteurs sont améliorées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités opérationnelles des services techniques provinciaux de l'Agriculture et du Développement Rural - Amélioration de l'accès des producteurs agricoles aux intrants et techniques de production, transformation, stockage et conservation - Formation des producteurs et vulgarisation dans la zone des pratiques de protection et de restauration de la qualité des sols - Appui à l'organisation de travaux d'entretien des axes de desserte agricole d'importance stratégique <p>5. Les moyens d'existence des ménages sont restaurés à travers la création des AGR, des emplois et des micro-entreprises créées par les retournés, les ex-combattants, les femmes les jeunes etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien des producteurs et communautés dans l'amélioration des efforts de désenclavement de la zone - Appui aux ateliers artisanaux en soutien à la valorisation et commercialisation des productions locales - Promotion des caisses communautaires autogérées par l'épargne et les prêts communautaires - Dotation des artisans formés aux métiers dans les CCP de kits de démarrage d'AGR/micro entreprises 	
Date d'examen par le CTC / TWG	CTC Maniema: le 10 et 12 février 2011 CLEP/Kindu : le 30 mars 2011
Date d'examen par le Secrétariat Technique	6 juin 2011
Montant Total Approuvé:	3 989 064 USD

<u>Au nom de:</u>	Signature	Date	Nom/Titre
Autorité nationale	_____	_____	_____
Organisation des NU bénéficiaires	_____	_____	_____
Co-président (Gouvernement)	_____	_____	_____
Co-président (ONU)	_____	_____	_____

DESCRIPTION DU PROJET

1. Situation et nature du problème

1.1 Contexte

Située sur le rebord oriental de la cuvette du Congo, à la limite du Katanga, la province du Maniema a été recréée en 1988 par le découpage du Kivu en trois ensembles territoriaux. La ville de Kindu, de part et d'autre des deux rives du fleuve Congo en est le chef-lieu. Relativement peu peuplé par rapport à l'ensemble du Kivu, le Maniema compte une population estimée à 1 900 000 habitants, dont 90 % vivant en milieu rural.

A la fin des années 90, des affrontements ont, pendant des mois, opposé groupes rebelles congolais soutenus par des pays voisins, miliciens locaux et soldats gouvernementaux pour le contrôle des ressources de la province. Depuis lors, le Maniema a basculé dans un climat d'insécurité qui persiste encore dans certaines contrées des provinces voisines du Nord et du Sud Kivu, notamment à cause de la présence des bases arrières des FDLR et autres groupes armés et du grand nombre d'ex-combattants à réintégrer et dont les conséquences sont désastreuses.

Au plan politique, à la suite des Accords de Paix Sun City en 2003, le processus électoral de 2006 a donné lieu aux nouvelles institutions politiques provinciales notamment, l'Assemblée et le Gouvernement provinciaux, où l'on note tout de même l'absence de femmes élues. Le Maniema, déjà handicapé par son enclavement, fait partie des provinces les moins appuyées du pays, ce qui accentue la faiblesse des services de l'Etat et entrave la délivrance des services minimum aux communautés vulnérables et des populations en général.

Le contexte social est caractérisé par la persistance des menaces de conflits intra- et intercommunautaires réelles présentes, dues essentiellement à la difficulté d'acceptation des anciens membres des groupes armés et leurs dépendants, ainsi qu'aux difficultés d'accès à la terre pour l'agriculture et aux sites d'exploitation minière artisanale. Comme mentionné pour les institutions politiques, les femmes sont quasi absentes au sein des instances de décision de la société civile, malgré le dynamisme des organisations féminines de base.

Sur le plan économique, l'incidence de la pauvreté mesurée en 2005 au Maniema s'élève à 58,5 % et le revenu moyen par ménage de 37 \$ contre 42 \$ par mois en moyenne pour toute la RDC. Les femmes figurent parmi les groupes les plus défavorisés avec un faible accès à l'éducation et aux soins de santé, une faible participation aux instances décisionnelles, même si elles figurent parmi les groupes les plus actifs dans le secteur économique et sont plus nombreuses que les hommes.

Dans ce contexte, la province du Maniema fait face à de nombreux défis de stabilisation, notamment :

- La plupart des 700 000 déplacés internes de 2008 éprouvent encore des difficultés à se réintégrer durablement dans leurs communautés d'origine ; les territoires de Kailo, Pangi, Kibombo, Kasongo, et la ville de Kindu étant les plus touchés par les vagues de déplacés.
- Destruction des unités de production et unités artisanales offrant jadis des services et des emplois, ainsi que de l'environnement; détérioration des infrastructures de communication, accentuant l'inaccessibilité et l'isolement des zones longtemps occupées par les groupes armés.
- Chute drastique de l'économie des ménages pauvres, déjà précarisés par des techniques culturales inappropriées, l'accès limité aux intrants pour l'agriculture et l'élevage, et les difficultés de transformation et de transport des produits agricoles des lieux de production vers les marchés d'écoulement.
- Taux de malnutrition élevé, particulièrement dans le territoire de Kailo (18,6 % de malnutrition aiguë globale) qui héberge aussi un grand nombre d'ex-combattants non éligibles au processus DDR
- Affaiblissement et érosion notoire de l'autorité de l'Etat, conséquence du contrôle temporaire de la province par les groupes armés, qui maintiennent le Maniema dans une situation sécuritaire précaire, avec des risques d'éclatement de conflits liés aux litiges fonciers, au pouvoir coutumier ou à l'exploitation des ressources minières.

Pourtant, la province du Maniema dispose d'un grand potentiel caractérisé par :

- Un potentiel agricole important, en raison notamment de la combinaison d'un sol forestier riche avec une pluviométrie annuelle variant entre 1300 mm au Sud et 2300 mm au nord de la province, ainsi qu'un réseau hydrographique dense (le fleuve Congo et 11 affluents).
- Des ressources forestières (24 réserves forestières couvrant 36 450 ha) et minières (or, cassitérite, coltan) dont l'exploitation reste toujours artisanale depuis la fermeture de la société minière du Kivu (SOMINKI).
- Un réseau de transport dense mais délabré. Environ 308 Km sont navigables sur le fleuve Congo, reliant le Maniema à la province Orientale, ainsi que les voies ferroviaires qui le relient à la province Orientale, au Katanga, Sud Kivu et aux deux Kasai.
- Un important potentiel hydroélectrique. Le Maniema dispose de trois centrales hydroélectriques dont deux sont en état de fonctionnement, celle de Punia dans le nord, et celle de Kalima, qui alimente la ville de Kindu.

A l'initiative des bureaux de la FAO et du PNUD au Maniema en octobre 2009, le présent projet est le fruit d'une concertation avec les plates-formes des ONG locales, les ONG internationales, les services techniques provinciaux (Plan, Agriculture, Développement Rural, Travaux publics), la Monusco et les Ministres provinciaux. Le document a été conçu en partenariat avec le CTR tout au long de la formulation qui l'a validé le 12 février 2011 de même que me CLEP de Kindu le 30 mars 2011

1.2 Problème à résoudre et son importance

Dans les localités des territoires de Kailo, Pangî, Kibombo et Kasongo, anciennement occupées par les groupes armés, les retournés, déplacés internes, ex-combattants et leurs dépendants peinent à s'intégrer durablement dans leurs communautés d'origine et rétablir leurs activités, malgré le retour progressif de la paix, la cessation des hostilités et le désengagement des groupes armés. Dans ce contexte de paupérisation, les tensions pour l'accès aux ressources naturelles (terre, forêt, matières minérales), de même que la manipulation des jeunes désœuvrés, sont autant de sources potentielles de vulnérabilité et de déstabilisation.

Ces zones, bien que relativement stables, demeurent vulnérables en raison de la précarité des moyens de subsistance des ménages, de leur enclavement et du fait de leur proximité avec les bases de repli pour les groupes armés qui opèrent au Nord et au Sud Kivu.

La dégradation continue des conditions de vie des ménages vulnérables, le manque de perspectives socio-économique et de développement ainsi que les tensions pour l'accès aux ressources naturelles, sont autant de facteurs qui, dans une région où les communautés sont peu ou pas organisées et l'Etat peu présent, peuvent créer des antagonismes ou des conflits violents, pouvant dégénérer vers un processus où l'Est du Maniema risque d'être pris dans l'engrenage conflictuel du Nord et du Sud Kivu et, à terme, entraîner le reste de la province dans l'instabilité.

Pour prévenir les risques de rechute dans des conflits armés, l'aggravation de la dégradation des conditions de vie et la destruction continue de l'économie, en tenant compte des moyens disponibles, un projet est proposé pour appuyer des zones spécifiques dans lesquelles il est possible d'offrir des perspectives alternatives aux groupes à risques, actuellement sans perspectives (jeunes, ex combattants, femmes, etc.) et favoriser ainsi leur réintégration économique et sociale. Ce projet contribuera à la stabilisation des territoires de Kailo, Kibombo, Kasongo, et Pangî, par le renforcement des services techniques étatiques, la relance de la production agricole, la création des emplois et la promotion de la cohésion sociale, en vue de la réintégration durable des personnes déplacées et autres vulnérables dans leurs communautés d'origine.

1.3 Couverture géographique

Les activités du projet seront développées dans les localités du Maniema situées sur les axes Kindu-Kalima, Kindu-Kailo (axe du fleuve), Kindu-Lweki (vers Kibombo) et Kindu-Kasongo, qui sont les segments des axes Kindu-Kailo-Punia-Lubutu, Kindu-Kasongo-Kabambare, Kindu-Nyoka-Pangî-Lubile et Kindu Kibombo. Ce choix a été fait sur base de critères suivants:

- Ces zones correspondent aux axes d'échanges économiques prioritaires retenus dans le programme

de stabilisation de la province pour la période 2011-2012 par le CTC/Maniema (Comité Technique Conjoint) du 21 octobre 2010.

- Il s'agit des zones sécurisées, mais présentant certains risques de rechute en raison de la forte proportion des retournés, des déplacés, des ménages pauvres et d'autres personnes vulnérables, tels que les ex-combattants qui n'ont pas reçu d'appui à leur réintégration.
- Ces zones ont un potentiel économique
- L'accessibilité et une perspective de désenclavement en tant que principaux bassins de production et d'approvisionnement de la province qui ont également l'avantage de pouvoir être reliées à la ville de Kindu, la capitale de la province qui constitue aussi le plus important centre de consommation et de commercialisation du Maniema, ainsi qu'à la Province Orientale par un bief navigable du fleuve Congo.

1.4 Bénéficiaires du projet

Les principaux groupes cibles du projet sont les retournés, déplacés internes, ex-combattants et l'ensemble des autres vulnérables de la zone ciblée qui, pour éviter les doublons (double emploi), seront identifiés par ménage. L'ensemble des ménages ciblés est estimé à environ 5 500, dont plus de 50% de membres sont des femmes. Les femmes chefs de ménage, les jeunes filles et les jeunes gens devront bénéficier des actions spécifiques.

Ces femmes et hommes bénéficiaires seront identifiés sur base d'un critérium de vulnérabilité collectivement défini au cours d'ateliers participatifs à organiser dans chaque localité, avec la collaboration des leaders communautaires et des autorités administratives et coutumières locales.

Figurement également parmi les bénéficiaires directs du projet, le Ministère provincial du Plan, les services décentralisés de l'Agriculture, du Développement Rural et celui du Genre, dont le personnel sera formé et mobilisé pour fournir des appuis de qualité aux populations rurales.

1.5 Antécédents

Le Projet «Relèvement et Relance Economique dans la Province du Maniema» complète le projet «Renforcement des Capacités pour le Relèvement Précoce de l'Est de la RDC», n° 00072106, approuvé en juin 2009, dont 500 000\$US consacré à un projet pilote qui a été élaboré pour le Maniema par le PNUD, en collaboration avec la FAO

2. Concept du Projet

2.1 Stratégie

Le Projet de Relèvement et Relance Economique dans la Province du Maniema s'insère dans le cadre de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation (ISSSS) pour appuyer le Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (STAREC). Conformément à la stratégie de la quatrième composante et en vue d'atteindre les objectifs, le Projet adoptera une démarche articulée autour des éléments essentiels suivants.

Le Projet fait partie d'une approche *containment* qui contribue à éviter l'expansion de l'insécurité issue des conflits au Nord et Sud Kivu vers les provinces et territoires limitrophes par un développement économique et de la société civile dans le cadre de la 4ème composante de l'ISSSS. Cette approche concentre son action dans les zones proches et potentiellement affectées par le conflit et pour laquelle la création d'emplois et de perspectives économiques, sont des moyens efficaces contre la prolifération des milices et les tensions communautaires. En outre, cette stratégie vise à valoriser les dividendes de la paix (peace dividends) en positionnant l'Etat en tant que promoteur du développement local et non pas uniquement comme dépositaire du maintien l'ordre et de l'autorité.

L'approche intégrée adoptée par le projet conjoint procède par l'identification d'interventions intégrées et complémentaires qui répondent de manière holistique aux besoins des populations vulnérables, tout en jetant les bases durables pour la revitalisation des économies locales. Le développement des activités agricoles et le soutien aux unités de production et de transformation agricoles et non agricoles vont être soutenus par la

facilitation du transport fluvial qui relie les zones de production vers les marchés de consommation. Compte tenu de la vulnérabilité de la plupart des ménages ciblés, il sera offert aux femmes et hommes bénéficiaires des intrants de démarrage qui s'inscrivent dans une dynamique d'assistance, mais la gestion des équipements de transformation des produits agricoles, ainsi que celle des infrastructures de stockage, la construction de baleinières pour le transport fluvial seront soutenues par des plans de rentabilité viables. Dans cette optique, des ressources extérieures (ONG/ conseil en gestion), sous contrat avec le projet, fourniront aux structures bénéficiaires de baleinières, des unités de transformation ou de stockage, (Union des OP) les appuis requis aux plans technique et managérial en vue d'assurer leur maintenance et leur rentabilité financière pendant la première année d'exploitation, tout en garantissant un accès et une tarifications incitatives aux produits des OP et communautés cibles du projet.

Concentration sur les zones à fort potentiel d'impact. Tout en correspondant aux priorités du STAREC au niveau de la province, les zones choisies présentent des opportunités réelles pour la production agricole, des possibilités de réhabilitation d'axes routiers d'intérêt provincial ou national, ainsi que des facilités de déplacement des biens et des personnes par le transport fluvial. Cette approche permet de maximiser l'impact en profitant réellement des opportunités et des initiatives déjà existantes au niveau des localités concernées. Les localités choisies sont également celles dans lesquelles les retournés et les ex-combattants se concentrent le plus, permettant ainsi de toucher les groupes les plus vulnérables de la province. La satisfaction à court et moyen terme des besoins essentiels des groupes les plus vulnérables répond bien aux défis de la stabilisation et permet de réduire le nombre de candidats au recrutement par les groupes armés non partisans de la paix de la région.

Processus centré sur les communautés avec l'implication de l'Etat. Les actions de structuration au niveau des producteurs et des communautés, ainsi que les initiatives de renforcement des capacités des services de l'Etat (Ministère provincial du Plan, Services techniques) seront complétées par la mise en place des Comités Locaux de Développement (CLD) qui sont des instances de concertation des communautés de base pour l'examen au niveau local des problèmes prioritaires et la recherche des solutions et des ressources en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie (habitat, eau...); la maintenance des infrastructures et équipements socio-collectifs (routes, marchés...); la gestion de facteurs de tension inter ou intracommunautaires (prévention, gestion et résolution des conflits...). Par cette démarche, toutes les catégories sociales de la population seront amenées vers des intérêts et des identités communs afin d'aboutir, à terme, à une situation où les communautés de la zone d'intervention seront pacifiées et les économies locales relancées.

Approche basée sur le développement participatif. La participation des femmes et hommes bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet, comme clé de l'appropriation de l'action du projet par les communautés, sera assurée à travers les organes de participation qui joueront le rôle d'interface locale du projet et seront, à ce titre, impliqués comme partenaires actifs dans l'identification, la validation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives de développement à appuyer par le projet ou par d'autres partenaires au développement. Ainsi, ce sont les communautés locales qui prendront l'initiative de réhabilitation/aménagement d'infrastructures à caractère économique (marchés, entrepôts) en contribuant par l'apport des ressources disponibles dans le milieu (eau, matériaux locaux, main d'œuvre non spécialisée...). Par sa contribution, le projet fournira l'expertise technique, les matériaux non disponibles localement et le renforcement de capacités des femmes et hommes bénéficiaires en gestion et entretien ouvrages communautaires.

Appui ponctuel à l'amélioration de l'état des routes d'importance stratégique. La réouverture, la réhabilitation ou l'entretien des routes, ponts etc dans le contexte éco-climatique du Maniema est une œuvre d'envergure qui requiert d'importants moyens techniques et financiers que ne saurait mobiliser le présent Projet. Mais en vue d'assurer la circulation et l'évacuation de la production vers les centres de consommation et de commercialisation, il est d'appuyer, au cas par cas, les communautés dans le traitement des points chauds (bourbier, pont en bois...) par la dotation en matériel de cartonnage (bêches, pelles, machettes, haches...) et en matériaux (planches, clous...) et ce, sous l'encadrement technique des services compétents du Développement Rural (DVDA) ou d'autres partenaires au développement opérant dans le domaine des voies de desserte agricole.

Prise en compte de la situation du genre. Semblable à la situation évoquée par une étude du « Cluster Sécurité Alimentaire » conduite au Nord-Kivu, en Avril 2010, au Maniema les hommes et les femmes ont

des tâches distinctes dans l'agriculture. Alors que les hommes effectuent les travaux physiques lourds, souvent sur une période limitée, les femmes assurent les tâches répétitives et gourmandes en temps. Ceci participe du grave déséquilibre entre les charges de travail des femmes et des hommes quelle que soit la saison. Les femmes, principales productrices agricoles et chargées de tâches ménagères, travaillent en moyenne 17 heures par jour contre 7 pour les hommes. Il en résulte que les femmes ont moins de temps de repos et un plus faible accès aux loisirs et aux foras de prise de décision. L'accès aux bénéfices de la production agricole est inégal. L'argent et l'épargne, accessibles aux deux membres du foyer avec un avantage marqué pour le conjoint, sont essentiellement contrôlés par ce dernier, y compris lorsque les bénéfices sont tirés de productions assurées par les femmes. Les hommes bénéficient d'un accès privilégié à la formation. Ils demeurent dans tous les cas seuls décideurs sur la possibilité qu'ont les autres membres de famille, d'y accéder. Au sein du ménage, les décisions concernant ce qui sera produit, vendu ou consommé, si elles impliquent les deux époux sont davantage pris par le mari. Les hommes ont un accès exclusif aux réunions publiques et prennent seuls les décisions qui concernent toute la communauté. Le rééquilibrage basé sur le genre sera assuré par une discrimination positive en faveur des femmes, comme bénéficiaires du projet et comme interlocutrices, dans les organes de décision des associations.

Flexibilité dans la mise en œuvre et enquête de base. En vue de la planification d'un certain nombre d'interventions qui ont un caractère novateur et compte tenu de la diversité des domaines couverts, Une enquête de base sera effectuée au démarrage du projet afin d'établir la situation de référence. Les conclusions de cette enquête, ainsi que les leçons tirées des expériences menées au cours de la première année du projet seront rapidement analysées et exploitées pour, éventuellement, consolider certains aspects, abandonner d'autres ou initier de nouvelles interventions, pertinentes, mais qui n'auraient pas été pris en compte au départ.

2.2 Résultats attendus

Cinq produits distincts mais complémentaires vont concourir à l'effet de stabilisation recherché par le Projet :

6. La capacité des services techniques de l'Etat est renforcée ; ils sont opérationnels dans les zones ciblées et capables de fournir un appui technique et d'accompagner la dynamique communautaire pendant et après le projet. Un plaidoyer est fait pour une plus grande intégration des femmes.
7. Les initiatives de paix et de réconciliation sont développées entre et au sein des communautés de la zone du projet, la situation socio économique de base des femmes et hommes bénéficiaires, l'accès au foncier et les filières ciblées est connue et facilite les initiatives de paix et de réconciliation.
8. La société civile est renforcée par la structuration d'organisations paysannes économiquement viables, où les femmes et les hommes sont équitablement représentés.
9. Les ménages bénéficiaires améliorent leurs revenus grâce à une production agricole diversifiée, améliorée en quantité et en qualité. Les conditions de stockage, transformation et écoulement sur les marchés les plus porteurs sont améliorées.
10. Les moyens d'existence des ménages sont restaurés à travers la création des AGR, des emplois et des micro-entreprises créées par les retournés, les ex-combattants, les femmes, les jeunes, etc.

2.3 Objectifs du projet

Objectif global

Contribuer à la stabilisation des zones frontalières aux zones de conflit en créant des perspectives socio-économiques pour les retournés, déplacés internes, ex-combattants et autres vulnérables et éviter ainsi les risques de rechute dans les violences armées

Objectifs spécifiques

- Assurer la relance de la production agricole de la province par l'amélioration de l'accès des producteurs aux techniques de production/transformation/conservation respectueuses de l'environnement, aux intrants et aux facilités d'écoulement des produits.

- Améliorer les moyens d'existence des ménages par le renforcement des initiatives familiales et communautaires génératrices de revenus, ainsi que par l'amélioration de l'accès aux services financiers de qualité, aux opportunités d'emplois et aux perspectives d'entrepreneuriat.
- Promouvoir la cohésion sociale et appuyer les initiatives de paix et de réconciliation entre et au sein des communautés.

2.4 Activités

Les principales activités sont regroupées en fonction des produits qu'elles contribuent à réaliser.

Produit 1 : Les services de l'administration publique sont opérationnels et fournissent efficacement aux producteurs l'appui technique, organisationnel et managérial et favorisent la dynamique communautaire.

Au plan stratégique, le Projet associera les services des ministères provinciaux du Plan, de l'Agriculture et du Développement Rural et du Genre à toutes les étapes du cycle du projet, depuis la conception, jusqu'à l'évaluation des résultats. Ces services collaboreront notamment au niveau des activités d'accompagnement technique des producteurs, sensibilisation et mobilisation communautaire pour l'aménagement des infrastructures collectives, diffusion des prix de marché, vulgarisation des taxes légales et plaidoyer contre les services parasites.

Au plan opérationnel, le Projet offrira aux cadres et techniciens de ces services des opportunités de mise à niveau et de formation technique, des appuis logistiques sous forme de moyens de locomotion (vélos, motos, fournitures), ainsi qu'un soutien financier pour assurer leur opérationnalité sur le terrain.

Le PNUD, en appuyant le ministère provincial du Plan dans l'élaboration des édits provinciaux et des mesures d'application, contribuera au renforcement des capacités du gouvernement provincial en matière de coordination des interventions de développement et de bonne gouvernance.

L'implication des services du Développement Rural dans le processus de structuration des producteurs et des comités locaux de développement contribuera au transfert des compétences et au renforcement de leurs capacités, tandis que le ministère provincial du genre appuiera le processus d'autonomisation des femmes à travers les CCP.

La FAO qui coopère déjà avec l'Inspection Provinciale de l'Agriculture et Elevage consolidera cette collaboration en associant systématiquement les cadres et techniciens de ce service aux séances de formation et d'appui-accompagnement des producteurs, tout au long de la mise en œuvre du projet.

Produit 2 : La situation socio-économique de départ en ce qui concerne l'accès des populations de la zone d'intervention au patrimoine foncier et les filières potentielles est analysée et documentée.

Bien que la province du Maniema soit actuellement dans une situation d'une relative stabilité après de longs conflits armés, les informations nécessaires pour planifier son développement font généralement défaut du fait des difficultés d'accéder aux populations nécessiteuses ou encore du fait de la méfiance de celles-ci, encore traumatisées par les exactions et autres tracasseries consécutives aux violences et conflits vécus par la province.

Pour combler cette lacune, le Projet procédera à des études en vue de collecter les données et informations pertinentes, nécessaires à l'établissement de la situation de référence (Baseline). Ces études analyseront spécifiquement le profil socio-économique des populations de la zone, le niveau de production et de productivité des ménages, la situation semencière, les filières potentielles, le niveau de structuration des producteurs et des communautés en général, les questions foncières, d'accès aux marchés, de moyens de transformation, etc.

Ainsi, pourra être constituée une base de données et d'informations clés sur les facteurs de dynamisation de la production et l'état de l'environnement qui permettront, à l'issue de la première année du Projet de procéder, si nécessaire, aux ajustements sur les objectifs, les résultats ou la stratégie d'intervention afin de les adapter à la réalité.

Produit 3 : La société civile est renforcée par la structuration d'organisations paysannes viables, les associations des jeunes et des femmes et par la réinsertion, grâce à une approche communautaire, des ex-combattants non intégrés.

Le Projet travaillera prioritairement au renforcement des capacités organisationnelles et productives des organisations existantes (mutuelles, regroupements, associations). Ces organisations seront l'objet d'une analyse diagnostique qui permettra d'ébaucher des propositions de structuration réellement adaptées à la situation du Maniema et aux particularités des différents sites d'intervention du Projet.

Selon le degré d'adoption des mécanismes de structuration, il sera envisagé d'évoluer progressivement vers une structuration des bénéficiaires à 3 niveaux :

* Au 1er niveau les Groupements Paysans (GP) constitués chacun de 25 membres en moyenne du même terroir ;

* Au 2ème niveau, l'OP (Organisation Paysanne) regroupant 7 à 8 GP issus de un ou plusieurs villages ;

* Au 3ème niveau, l'Union des Organisations Paysannes constituée de plusieurs OP.

Compte tenu du niveau associatif faible de la zone ciblée, le Projet accompagnera également l'émergence de nouvelles organisations paysannes sur une base volontaire, en plus de l'appui au renforcement des structures existantes.

Le groupement de producteurs est le maillon organisationnel de base des communautés. Il est composé en moyenne de 25 à 30 familles d'agriculteurs ou d'autres catégories de producteurs originaires d'un ou plusieurs villages voisins qui ont décidé de se grouper en vue d'agir en commun autour d'un objectif partagé.

L'organisation paysanne (OP) regroupe plusieurs groupements de producteurs, en vue de représenter des intérêts communautaires et de prendre en charge des fonctions dépassant les capacités de chacun des groupements de producteurs pris séparément.

Au-delà de la structuration des producteurs, les communautés seront organisées à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement (CLD), instances de concertation des communautés de base pour l'examen au niveau local de l'ensemble des questions touchant à la vie des populations : habitat, accès à l'eau et à la terre, infrastructures d'intérêt collectif, conflits intra- et intercommunautaires, etc.

Les principales activités à conduire sous ce volet porteront sur l'identification des groupements et organisations paysannes et de celles en devenir, la sélection et recrutement des ONG pour la structuration et le renforcement des capacités, la mise en œuvre des activités de formation/sensibilisation/accompagnement.

Les formations seront dispensées et ciblées en fonction des bénéficiaires et de leurs responsabilités dans les organisations. Elles porteront notamment sur les thèmes relatifs à la structuration des organisations paysannes, et plus précisément sur la structuration associative, l'amélioration des capacités opérationnelles, l'autonomisation financière (chaîne production, transformation, commercialisation), le financement des activités des OP, la gestion des partenariats, l'alphabétisation des adultes, etc.

Produit 4 : Les ménages de zone d'intervention ont, dans leur majorité, accru leurs revenus grâce à la diversification, à l'accroissement des quantités et à l'amélioration des possibilités de stockage, de transformation et d'écoulement de leurs productions ; les bases de transition vers une agriculture durable auront été expérimentées.

a) Appui à la production

Le Projet ne vise pas à fournir des semences de manière durable mais à établir un système durable et de proximité permettant aux membres des OP d'accéder aux intrants agricoles pour maintenir et améliorer leur niveau de production. Le choix des productions se fait sur la base des premières enquêtes terrain qui vise à appuyer les filières déjà existantes, comme la filière riz, manioc, légumineuses et palmier à huile; une concertation avec les groupements de producteurs sélectionnés sera faite au démarrage du Projet afin de cadrer avec les besoins et potentialité.

En même temps, sera entreprise la promotion de la filière « semences » locale, en vue d'assurer la multiplication et la disponibilité des semences de qualité, adaptées aux besoins. A cette fin, une distribution de semences de base sera organisée en faveur des OP et portera sur les filières pré citées sauf le palmier à huile. Sous l'encadrement technique de la FAO, du Service National de semences et de l'IPAPPEL, les OP produiront des semences de qualité (maïs, riz, légumineuses) ainsi que des boutures saines de manioc, à redistribuer aux membres, pour couvrir les besoins de la deuxième campagne ; Cette méthode participe de la stratégie envisagée par les services spécialisés pour reconstruire la filière « semences » en RDC.

L'encadrement de la production sera fait au travers des techniciens IPAPPEL par des champs de démonstration et des formations de type « école aux champs », à la mise à disposition des vélos/motos pour les animateurs et un appui financier en vue de permettre aux techniciens des services déconcentrés d'être opérationnels

En vue de remédier à la menace que peuvent constituer pour les sols les activités agricoles, spécialement le défrichage, le Projet proposera des techniques de protection et de restauration du potentiel fertilisant des sols de la zone, notamment par la vulgarisation des techniques d'agro-foresterie, par l'insertion dans la rotation culturale, des cultures arbustives comme le palmier à huile, ou d'autres espèces végétales ayant des propriétés fertilisantes. Complémentairement, une étude sera réalisée afin d'établir les activités pilotes à développer notamment en terme d'action antiérosive, maintien de la fertilité des sols et diversification potentielle (apiculture).

b) Conservation et transformation.

L'appui aux opérations post récolte visera la qualité du séchage et du traitement des produits, pour limiter les pertes, il sera accompagné par l'aménagement des greniers familiaux et communautaires primaires dans les différents villages, avec la participation communautaire en nature.

L'appui pour la transformation des produits agricoles portera sur la fourniture des unités de transformation composées de presses et râpeuses à manioc, moulins à maïs/manioc, décortiqueuses à riz, et malaxeurs à huile de palme, etc., matériel à installer de préférence à proximité des entrepôts communautaires ; les communautés participeront dès le départ, sous forme d'une fraction du coût d'installation et de la construction des abris.

Ces équipements seront mis à disposition des organisations les plus performantes et solides sélectionnées par le Projet. Elles seront accompagnées d'un encadrement technique sur la maintenance et l'entretien des outils et seront complétées par des formations spécifiques à la gestion.

Les formations seront orientées vers la gestion communautaire des dépôts, les techniques de conservation et d'entreposage. Comme pour le matériel de transformation, l'accès aux dépôts sera soumis à une redevance de manière à en assurer les frais de fonctionnement. Le Projet devra équiper les dépôts en petits matériels utilitaires comme des palettes, des balances, des tamis, des cocons, des bâches et du matériel de fumigation/enrobage.

c) Accès aux marchés

Le Projet appuiera les communautés pour l'aménagement des marchés ruraux existants. A jours fixes, les commerçants venant des villes pourront y apporter des biens manufacturés et acheter des produits agricoles. Le Projet apportera également un appui à la logistique du transport de proximité des marchandises par l'équipement des producteurs organisés en groupements en vélos (ou autres matériels de transport adaptés aux circonstances rurales).

En ce qui concerne l'appui à la commercialisation, les efforts porteront sur l'aménagement/réhabilitation des entrepôts communautaires suivant le même principe de la participation des OP, sous forme de matériaux locaux, le Projet apportant les matériaux importés et l'expertise technique.

Dans le domaine de marketing il sera procédé à l'identification des acheteurs les plus importants de la zone, la formation des formateurs en techniques de marketing, la création d'un réseau de partage des informations sur les marchés (prix, stocks) via points focaux/radios, et d'un cadre de concertation entre producteurs et

commerçants.

L'accès aux marchés est conditionné par les capacités de transport, d'entreposage au niveau des zones de production et de consommation. Un équilibre devrait être trouvée entre les capacités de transport, les petits entrepôts communautaires et les entrepôts de plus grande taille accessibles aux transporteurs fluviaux. Une étude sera menée afin de proposer des solutions concrètes dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la gestion des baleinières.

De même, seront organisées et appuyées des associations commerçantes dans les centres de consommation, majoritairement constituées par des femmes et qui seront mises en relation avec celles des producteurs.

Produit 5 : Des emplois non agricoles mais venant en appui au secteur agricole, dans son acception la plus large, ont été créés.

Dans cette rubrique, il sera essentiellement question d'appuyer la création d'ateliers artisanaux spécialisés en adaptation des vélos au transport de charges lourdes sur les différents axes géographiques de la zone du projet conjoint. De même, les unités de gestion des baleinières pourront, à terme, être transformées en petites et moyennes entreprises de services. Une étude sera réalisée pour identifier d'éventuelles autres niches d'emploi.

3. Cohérence et liens avec d'autres initiatives

Au niveau de la région de l'Est/RDC, le projet conjoint PNUD/FAO/Maniema ne cible pas directement les ex-combattants mais il est complémentaire au CRRP (Programme de Réintégration et Relèvement Communautaire à l'Est de la RDC) au sein duquel plus de 2 000 ex-combattants sont en cours de réintégration.

Le projet est en harmonie avec le PSAR, projet de Sécurité, autonomisation et Réintégration Socio-économique des Femmes dans le Nord et le Sud-Kivu qui vise à responsabiliser les communautés dans leur ensemble dans la création d'un environnement sûr et de prévention contre les violences sexuelles (Les CPP sont l'une de ses marques).

Le projet tire les leçons d'autres projets conjoints dans le cadre de la 4ème composante ISSSS.

Au niveau interne de la province, depuis la fin de la guerre, quelques initiatives de réponse aux situations d'urgence et d'appui au relèvement ont été développées par les ONG locales et internationales, les Agences de Coopération bilatérale et multilatérale, le Système des Nations Unies dans la zone ciblée par ce projet : Caritas, UWAKI, UPKA, Christian Aid, Care International, CONCERN, COOPI, la CTB, GTZ, Fonds Social de la République, etc. Les enseignements tirés de ces initiatives seront mis à profit dans le cadre du présent projet pour développer des actions de complémentarité et de synergie en vue d'un réel impact sur les communautés ciblées. Les observations, les informations recueillies et les consultations avec la plupart des acteurs montrent que les partenariats les plus bénéfiques devraient être développés avec un certain nombre d'acteurs qui offrent un avantage comparatif par rapport à l'ensemble des intervenants sur le terrain.

La CTB/PAIDECO qui opère dans Kindu et son hinterland (rayon de 40km) s'est révélée être un partenaire stratégique du fait de ses réalisations qui rentrent dans la ligne d'action envisagée par le présent projet, notamment les études de filières, le renforcement des capacités des services de l'Etat, l'appui aux petits producteurs agricoles, la réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base. Plus spécifiquement, la réhabilitation de la route Bilundu – Makola (sur le fleuve) par la CTB fera jonction avec la route Kindu-Lweki (60Km) pour laquelle il est envisagé d'appuyer les communautés locales dans la résorption des goulots d'étranglement dans le cadre du présent projet.

Care International, qui est déjà en partenariat avec PNUD dans la réintégration des ex-combattants à Kasongo se positionne comme un partenaire de choix pour la structuration des communautés à travers son approche « Groupes d'Épargne et Prêts Communautaires », autrement appelée VLSA (Village Loans and Saving Approach).

UPKA, une ONG locale active dans la zone du Projet dont l'expertise et la solide connaissance du milieu

peuvent être mises à contribution pour la structuration des organisations paysannes vers la fédération des producteurs au niveau de la Province.

Le FONER (Fonds National d'Entretien Routier), qui travaille déjà dans la maintenance de la route Kindu-Kasongo, a un rôle capital à jouer dans la pérennisation des routes réhabilitées, sa contribution dans le cadre de ce Projet consistera à assurer l'entretien de la route Kindu-Lweki après sa réhabilitation.

Enfin des projets de plus grande échelle sont en préparation, financés par le FIDA, la CTB et la Banque Mondiale.

4. Cadre d'analyse des risques

Risques externes au projet		
Risque	Impact/Probabilité*	Réponse programmatique/Mesure de mitigation
Faible adhésion des autorités provinciales et des communautés locales au projet	3/2	Implication dès le début des autorités (provinciales, territoriales et locales) et des services dans toutes les étapes du projet.
Hausse des coûts des biens à acquérir	2/4	Réduire la quantité des biens à acquérir ou négocier un supplément de budget
Reprise des hostilités dans les zones d'intervention du projet	4/2	Influence très limitée du projet, sauf par pression sur les autorités politiques (autorités et communautés) Responsabilisation des OP, des ONG dans la mise en œuvre du projet
Manque de capacité au sein des services techniques de l'administration provinciale	3/3	Le projet a prévu de renforcer les capacités des services techniques d'appui.
Les conflits fonciers	3/4	Prévention par la redynamisation des mécanismes traditionnels d'accès à la terre et de règlement des conflits fonciers
La dégradation de l'environnement	2/2	Techniques d'exploitation plus rationnelles
Faible capacité de gestion des partenaires d'exécution sélectionnés	4/2	Application rigoureuse de sélection et de suivi des partenaires pour signaler à temps les faiblesses et prendre des mesures correctives.
Risques internes au projet		
Risque	Impact/Probabilité*	Réponse programmatique/Mesure de mitigation
Occurrence d'accidents lors du transport et de conservation des fonds dans une zone dépourvue de services bancaires	3/3	Limitation des montants, utilisation autant que possible des services bancaires (Goma, Kisangani, Kinshasa) ; sélection des partenaires sur la base de l'existence d'un compte en banque.
Mauvaise gestion administrative et financière et de pratiques de corruption par le personnel de terrain	4/2	Application rigoureuse de la sélection du suivi des partenaires (audits, suivi sur le terrain, exigence des rapportage, financement en tranches, etc.) pour signaler à temps les faiblesses et pour prendre des mesures correctives ; Application rigoureuse des procédures de la FAO en la matière
Perte de l'élan en cas de séparation avec le staff déjà rodé dans la mise en œuvre du projet	3/2	Respect des normes de gestion du Staff des Nations Unies
Dysfonctionnement des mécanismes de	4/2	Rapportage trimestriel obligatoire au ISSSS et semestriel au SRFF/bailleur. Tenu régulière des

supervision, coordination et suivi		réunion de coordination et de suivi (et contrôle a partir de Kinshasa) ; Apport des correctifs nécessaires ;
Manque d'harmonie entre les deux agences dans la mise en œuvre conjointe du projet	3/2	Mécanismes de concertation et de communication de différents niveaux (local, provincial et de supervision de Kinshasa)

* 1 = faible, 5 = élevé

Dans le système de Suivi et Evaluation du PNUD, les risques et problèmes étant identifiés et appréciés pendant la formulation du projet, les mécanismes de suivi prévoient que, trimestriellement ils soient passés en revue, leur évolution analysée et des actions appropriées prises. Des évaluations internes et externes régulières des partenaires sont assurées par l'équipe de projet ainsi que des consultants externes. Les partenaires seront sélectionnés sur la base de leur historique avec le SNU. Les réglementations de la FAO en matière de gestion des financements seront strictement appliquées au projet.

5. Gestion du Projet

5.1 Modalités de mise en œuvre

Ce projet sera conjointement mis en œuvre par la FAO et le PNUD, en partenariat avec les ONG internationales et locales intéressées et présentes dans la zone, ainsi que les services étatiques tels que l'IPAPEL, Développement Rural, DVDA, FONER, CARG qui sont aussi parties prenantes au projet. Chaque agence sera responsable de sa composante ou d'une série d'activités spécifiques du projet en rapport avec son domaine de compétence.

Toutefois, étant donné qu'à travers ce projet conjoint, les deux agences du Système des Nations Unies cherchent à renforcer leur complémentarité afin d'être plus efficaces et obtenir un plus grand impact, la planification des activités, les visites de terrain, les activités de suivi auprès des femmes et hommes bénéficiaires et les rapports périodiques d'activités devront être réalisés ensemble par les équipes FAO et PNUD de Kindu et de Kinshasa sous le lead de la FAO.

Compte tenu de son caractère de projet conjoint, la modalité de gestion financière recommandée est le financement séparé par agence par le fonds SRFF. Chaque agence est responsable pour les activités qu'elle mène et le budget qu'elle gère. La FAO assumera le lead de ce programme et organisera la planification et le rapportage conjoints. Cette modalité est choisie parce qu'elle assure l'indépendance des agences participantes dans la gestion des fonds et la rapidité dans la conduite des activités. Aucune disposition exceptionnelle n'étant requise pour les mécanismes de livraison dans le contexte du Maniema.

En ce qui concerne l'utilisation directe des fonds du par le PNUD pour la mise en œuvre, la gestion administrative et financière se fait à travers d'Atlas, un système de gestion d'entreprise intégré mis en place pour assurer un suivi efficace et en temps réel, tant aux niveaux opérationnel, financier que des ressources humaines. Ce système est complété par des missions de contrôles de procédures (tous les six mois) et des dispositions d'audits pour protéger les actifs contre toute perte ou utilisation inappropriée ou découlant de fraudes.

Lorsque le PNUD doit recourir à des partenaires de mise en œuvre, l'approche HACT (Harmonised Approach for Cash Transfer) est appliquée comme stratégie de gestion des risques et de développement des capacités des partenaires nationaux et ONG de mise en œuvre. Ces partenaires font l'objet d'une micro-évaluation dès le début du programme et, en fonction de leur niveau de risque respectif, des modalités de transfert de cash appropriés sont adoptées (transfert direct de cash, paiement direct des vendors...) ainsi que des mesures de contrôle et d'accompagnement (plafond de financement par année, tranches de déboursement, spot checks, audits spéciaux, audits programmés, visites de terrain...).

En ce qui concerne les achats et l'établissement de contrats avec les partenaires de mise en œuvre de la FAO, selon les réglementations de l'Organisation. Les achats seront faits sur la base des procédures de passation de marché en vigueur dans les projets du PNUD et de la FAO.

Au niveau du terrain, une équipe sera chargée de la mise en œuvre et du suivi du projet. L'équipe sera constituée d'un coordonateur de projet PNUD, VNU International, soutenu par un Expert national en Réintégration PNUD, un Expert National en Suivi/Evaluation PNUD et un Assistant Admin/Fin PNUD tous basés à Kindu et un Expert National en Réintégration, basé à Kasongo. La FAO mobilisera à Kindu une équipe de suivi et de mise en œuvre du projet à Kindu composé d'un chef de projet international et un

Au niveau de Kinshasa, une équipe de supervision chargée de l'Assurance qualité, constituée, pour le PNUD, d'un Expert National en Relèvement Communautaire, dédié à 50% au projet et pour la FAO, un chargé de la planification internationale en charge de l'appui technique et opérationnel.

5.2 Partenariat et coordination:

Des partenariats seront développés avec les services techniques de l'Etat (Agriculture, Développement Rural), projets, ONG ou organismes de coopération qui appuient le développement communautaire dans le Maniema, sur base des expériences et pratiques réussies et en fonction des compétences et ressources requises pour contribuer efficacement à la réalisation des résultats du projet conjoint.

La stratégie d'appui aux communautés s'intégrera dans la dynamique des actions en cours ou celles déjà projetées par d'autres intervenants. Des opportunités de développement seront plus particulièrement développées avec les services techniques de l'Etat, projets, ONG ou organismes de coopération qui appuient le développement communautaire dans le Maniema.

Sur base des expériences, leçons et pratiques réussies devant être capitalisées dans le cadre du projet conjoint et en fonction des compétences et ressources requises pour contribuer efficacement à la réalisation des résultats du projet conjoint les rôles et contributions attendues des autres intervenants dans la zone du projet sont établis dans le tableau de partenariat ci-dessous. L'attribution des marchés et des activités aux ONG est basée sur les procédures des agences respectives. Pour le PNUD il s'agit des procédures HACT, qui impliquent une évaluation des capacités techniques et de gestion des ONG et qui déterminent les mesures d'accompagnement (audits, visites des réalisations, avances par tranche, etc.)

Activité	Partenaire de réalisation	Observations
Enquête Baseline	Equipe de projet	Recrutement selon les procédures de passation de marchés publics
Etude de faisabilité réhabilitation ferme semencière de Kisamba	Consultant/bureau d'étude	Recrutement selon les procédures de passation de marchés publics
Diagnostic organisationnel des groupements existants	ONG	Recrutement selon les procédures de passation de marchés publics
Structuration et renforcement des capacités des organisations locales	ONG	Recrutement selon les procédures de passation de marchés publics
Développement des caisses villageoises autogérées (VSLA)	Care International,	Contrat de réalisation à négocier
Distribution d'intrants agricoles et équipements de transformation	ONG	L'acquisition des intrants et matériels sera assuré par l'équipe du projet
Etude sur le transport et l'entreposage	Consultants spécialisées	Recrutement selon les procédures de passation de marchés publics
Renforcement des capacités structures de gestion des baleinières et bicyclettes	Cabinet de Conseil en gestion	Recrutement selon les procédures de passation de marchés publics
Développement des centres communautaires polyvalents	ONG	Recrutement selon les procédures de passation de marchés publics
Suivi et accompagnement à pied d'œuvre	Services Agriculture, Dév. Rural, Projet	Contrat de collaboration à négocier

Les autres entités impliquées sont le Ministère provincial du Plan en ce qui concerne la coordination des interventions de développement et la bonne gouvernance, le Genre pour le développement des activités

d'autonomisation des femmes (CPP), la Santé pour la sensibilisation et la formation sur le VIH, le TPI pour l'accompagnement des comités locaux d'entretien routier.

En ce qui concerne les interactions avec les autres activités des composantes pertinentes du STAREC et de l'ISSSS, la coordination sera assurée dans le cadre du CTC dès que les autres composantes seront effectivement fonctionnelles au Maniema.

6. Suivi et évaluation:

Les indicateurs et cibles repris dans le cadre logique constitueront la base pour les activités de suivi et évaluation. Le suivi régulier du progrès sera conjointement assuré, par les équipes conjointes de la FAO et du PNUD présentes sur le terrain.

Au démarrage du projet, une étude socio-économique de base sera menée (voire chapitre 2.4., produit 2) pour affiner les indicateurs et le cadre de suivi. Il sera également mis en place un Comité de Gestion de Projet (CGP) comprenant la FAO, le PNUD, les services technique du gouvernement provincial concerné et les acteurs associés à la mise en œuvre. Se réunissant à fréquence mensuelle, le CGP approuvera la planification opérationnelle et veillera sur la conformité avec le projet, la gestion des ressources du programme. La FAO assurera le secrétariat et pour cela sera le responsable de convoquer les réunions, faire les comptes rendus et consolider les rapports définitifs pour le bailleur, etc.

Sur une base trimestrielle, un rapport d'activité, y inclus une programmation pour le trimestres suivant, sera préparé par le CGP et sera revue par le comité provincial de développement qui veillera à l'avancement du projet et à (l'adaptation de) la programmation pour la période. Enfin, un rapport semestriel sera préparé par le CGP et soumis à l'approbation du comité provincial de développement. Les rapports semestriels et trimestriels seront envoyés une fois approuvés aux bailleurs de fond, aux ministères de l'agriculture et du plan ainsi qu'à l'UAS. Les rapports semestriels seront soumis au MDTF.

En dehors de la gestion du programme, les deux agences s'assureront de la coordination avec les autorités, les autres agences et partenaires du développement à travers les mécanismes de coordination existants en vue d'éviter une duplication des structures. Une coordination étroite sera assurée avec le Gouvernorat, le Ministère du Plan et de l'Agriculture et les autres ministères provinciaux concernés.

Les bailleurs de fonds (notamment les représentants de la Suède) pourront, chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire, initier des missions de supervision afin de formuler des recommandations. Les Comités Locaux de Développement mis en place dans le cadre des projets et programmes précédents joueront également un rôle clé dans la planification, le suivi, l'évaluation et la pérennisation effective des interventions.

7. Viabilité et appropriation nationale

Le Projet associera les services des ministères provinciaux du Plan, de l'Agriculture et du Développement Rural, des Affaires sociales et du Genre comme parties prenantes, à toutes les étapes du cycle du projet, depuis la conception, jusqu'à l'évaluation des résultats, en passant par la mise en œuvre. Les services techniques de l'Etat collaboreront notamment comme instances de suivi de la mise en œuvre, au niveau des formations et d'accompagnements techniques des producteurs. Ils interviendront également dans la sensibilisation et la mobilisation communautaire, lors de l'aménagement des entrepôts communautaires et lors des travaux d'amélioration des infrastructures routières. Leur concours sera sollicité pour lutter contre les tracasseries administratives, par la vulgarisation des taxes légales et par le plaidoyer contre les services parasites. De même dans la collecte et la diffusion des prix de marché.

Au plan opérationnel, le Projet offrira aux cadres et techniciens de ces services des opportunités de mise à niveau et de formation technique, des appuis logistiques sous forme de moyens de locomotion (vélos/motos, matériels de bureau), ainsi qu'un soutien financier pour assurer leur opérationnalité sur le terrain. Les termes de collaboration avec les services de l'Etat seront scellés par un protocole d'accord.

Les principales catégories d'activités à développer sous ce volet sont la conception concertée du contenu du projet, l'élaboration du programme d'actions, l'appui logistique aux services de l'Etat, le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions, le suivi à pied d'œuvre, ainsi que l'évaluation.

Ministère provincial et Division provinciale du Plan

Le PNUD, en appuyant le ministère provincial du Plan dans l'élaboration des édits provinciaux et des mesures d'application, contribuera au renforcement des capacités du gouvernement provincial en matière de coordination des interventions de développement et de bonne gouvernance.

Ministère et Inspection provinciale du Développement Rural

Sur le terrain, l'implication des services du Développement Rural du Maniema dans le processus de structuration des producteurs et des comités locaux de développement contribuera au transfert des compétences et au renforcement des capacités des acteurs étatiques, gage de l'appropriation nationale des résultats du Projet et de la durabilité de l'intervention. Le ministère provincial ayant le genre dans ses attributions appuiera, pour sa part, le processus d'autonomisation des femmes par la mise en place des centres communautaires polyvalents.

Ministère de l'Agriculture et Inspection provinciale de l'Agriculture, Pêche et Elevage

La FAO qui est présente au Maniema depuis plusieurs années et coopère avec l'Inspection Provinciale de l'Agriculture et Elevage travaillera à consolider cette collaboration en associant systématiquement les cadres et techniciens de ce service aux séances de formation et d'appui-accompagnement des producteurs, tout au long de la mise en œuvre du projet. Cette approche aura pour effet de contribuer à créer une relation de confiance entre les agriculteurs et leurs encadreurs techniques et ainsi, maintenir l'élan même après l'arrêt du projet.

L'impact du Projet est prévu pour durer des dizaines d'années si tous les conditions de réalisation sont réunies et il s'agit d'un modèle qui, moyennant disponibilité des ressources financières, peut être élargi ou reproduit dans d'autres zones à problématique et contexte similaires.

8. CADRE LOGIQUE

PROJET RELEVEMENT ET RELANCE ECONOMIQUE AU MANIEMA					
Chaîne de résultats	Indicateurs	Cible en fin de projet	Source de vérification	Partie responsable	Coût (en USD)
Impact					
Contribuer à la consolidation de la paix dans la province du Maniema par la relance des économies locales					
Effets					
Accroître le revenu et la sécurité alimentaire des populations vulnérables dont la jeunesse, notamment par l'appui aux filières agricoles afin d'accroître l'emploi et la génération de richesse	Accroissement de la production par filières et du revenu des bénéficiaires cibles	Production augmentée de 40% Revenu accru de 25%	Rapports d'activités et enquêtes de terrain	FAO	
Créer les bases pour un développement durable, notamment dans le domaine de la transition de l'agriculture sur brûlis vers une agriculture durable, de la micro-finance, de la coordination provinciale,	Nombre d'emplois ruraux créés	5500	Statistiques des OP organisées par le projet	PNUD & FAO	
Produits					
1. Les services techniques de l'Etat fournissent l'appui technique et favorisent la dynamique communautaire	Protocole d'accord et plan d'action projet & services étatiques	220 groupements sont régulièrement appuyés par les services techniques Un bulletin sur les prix est produit et diffusé au moins une fois par mois	Rapport d'activités ad hoc Enquête satisfaction	PNUD & FAO	
2. La situation socio économique de base des hommes et des femmes bénéficiaires, l'accès au foncier et les filières ciblées est analysée et documentée	Descriptif ad hoc	Un descriptif complet	Rapport de l'étude de base	PNUD & FAO	
3. La société civile est renforcée par la structuration d'organisations paysannes économiquement viables	N° d'OP dotées de mécanismes de gestion fonctionnels	28 OP opérationnelles regroupant 220 groupements de 25 paysans en moyenne	Documents de base et outils de gestion des OP	PNUD	

	N° d'OP féminines, dotées de mécanismes fonctionnels de gestion	3 OP, avec un minimum de 20 groupements féminins spécialisés dans la commercialisation des productions ciblées	Documents de base et outils de gestion des OP	PNUD	
	N° de femmes dans les organes des OP	50%	Liste des membres des OP en face des responsabilités	PNUD	
4. Les ménages bénéficiaires ont diversifié, amélioré en quantité et en qualité leurs productions et amélioré les conditions de stockage, transformation et écoulement	Nombre de ménages ayant amélioré et diversifié les productions	5500 ménages commercialisant 5Tpar ménage	Rapports de suivi, rapports de ventes et enquêtes	FAO	
5. Des emplois non agricoles mais venant en appui au secteur agricole ont été créés	Nombre d'emplois non agricoles créés	A planifier après enquête de la première année	Rapports de suivi en rapport avec la Baseline	FAO	
6. Des bases pour une transition du système agricole sur brûlis vers des modes d'exploitation plus durables sont expérimentées.	Pourcentage d'exploitants intégrant l'agroforesterie	A planifier après enquête de la première année	Rapport de suivi en rapport avec la Baseline	FAO	
Activités					
1. Les services techniques de l'Etat fournissent l'appui technique et favorisent la dynamique communautaire					
1.1 Renforcer les capacités techniques des services provinciaux du Ministère de l'Agriculture, Développement Rural et Genre				PNUD & FAO	75 000
1.2 Renforcer les services provinciaux du Ministère du Plan	Mesures d'application des édits; nombre de visites de terrain	Une visite de terrain par trimestre	Répertoire des actes du gouvernement provincial. Rapports de visites de terrain	PNUD	3 000
1.3 Equiper les services provinciaux du Ministère de l'Agriculture	Logistique fournie et formation des techniciens	4 motos, 28 animateurs et 4 superviseurs formés, Equipements du laboratoire de semences et 4 laborantins recyclés	Protocole d'accord, bordereaux de livraison et rapports d'activités	FAO	27 500

1.4 Assurer la vulgarisation des taxes légales et des moyens de lutte contre les tracasseries administratives	Campagnes et thèmes de vulgarisation	8 campagnes avec 2 thèmes de vulgarisation pour la durée du projet	Fiches technique par thème de vulgarisation	PNUD	4 000
2. La situation socio économique de base concernant les femmes et les hommes bénéficiaires, l'accès au foncier et les filières ciblées est analysée et documentée					
2.1 Préparation d'une enquête de base	TDR de l'enquête	1 TDR	Document ad hoc	PNUD & FAO	0
	Plan de l'enquête	1 Plan de l'enquête	Document ad hoc	PNUD & FAO	0
2.2 Sélection du partenaire d'exécution	Protocole d'accord signé	1 protocole d'accord	Document ad hoc	PNUD & FAO	0
2.3 Collecte, traitement des données et validation	Rapport d'enquête	1 rapport d'enquête	Document ad hoc	PNUD/FAO et ONG	54 000
2.4 Exploitation des résultats de l'enquête pour parfaire le document du projet	Document du projet revisité	1 ré-visitation du document de projet	Document ad hoc	PNUD & FAO	0
3. Société civile renforcée par la structuration d'organisations paysannes économiquement viable, les associations des jeunes et des femmes, ainsi que par la réinsertion des ex-combattants non intégrés					
3.1 Identifier et organiser les groupements et organisations paysannes	Répertoire des groupements & OP	200 grpmts mixtes de producteurs et 20 grpmts de femmes vendeuses.	Répertoire des groupements et OP	PNUD	5 000
3.2 Réaliser le diagnostic organisationnel et l'évaluation des besoins en renforcement des capacités des groupements	N°ombre de rapports d'analyse diagnostique	4 rapports de diagnostic organisationnel	Rapport d'analyse	PNUD	35 000
3.3 Renforcer les capacités organisationnelles et managériales des producteurs (40% femmes membres et aux postes de décision)	N°ombre de séances de formation et de visites d'appui accompagnement	8 ateliers organisation & gestion pour OP	Rapport de formation Rapport d'activité des équipes techniques	PNUD	50 000
3.4 Promouvoir le développement des caisses communautaires autogérées par l'épargne et les prêts communautaires (VSLA) (40% de femmes à la gestion)	N°ombre de caisses communautaires autogérées	28 caisses communautaires	Rapports d'activités des caisses communautaires	PNUD/CARE int.	400 000
3.5 Accompagner les OP et les caisses communautaires sur le plan organisationnel	N°ombre de visites de terrain	2 visites/mois pour 28 OP	Rapports de visites de terrain	PNUD/CARE int.	10 000
4. Les ménages bénéficiaires ont diversifié, amélioré en quantité et en qualité leurs productions, ainsi que les possibilités de stockage, de transformation et d'écoulement de leurs produits					
4.1 Acquérir et doter les OP agricoles en matériel végétal de reproduction (semences et boutures)	Quantité et variétés de semences et boutures fournies par le projet	Semences des filières choisis (maïs, riz légumineuses, manioc et palme d'huile) livrées (en fonction des besoins identifiées)	Bordereaux de livraison	FAO	385 000

4.2 Organiser la multiplication de semences et boutures au sein des OP pour redistribution aux membres par la formation des formateurs en technologie des semences et la dotation en noyaux de base	Quantités de semences et boutures de qualité produites et redistribuées par les OP	Les semences requises sont produites par les OP spécialisées	Rapports d'activités; Enquête de terrain	FAO	36 000
4.3 Acquérir et doter les OP féminines en matériels de transformation	Nombre et type d'équipement	Equipements livrés (en concertation avec OP)	Bordereaux de livraison	FAO	300 000
4.4 Appui à la construction des entrepôts et abris pour les équipements de transformation	Nombre d'entrepôts et abris construits	51 abris	PV de réception des travaux	FAO	75 000
4.5 Aménager, équiper et mettre en œuvre 3 CCP (Centres Communautaires Polyvalents), dont « Maison de la Femme de Kindu »	N° de CCP construits et équipés	3 CCP	PV de travaux et bordereaux de réception	PNUD	240 000
4.6 Renforcer les capacités techniques des encadreurs en "école aux champs"	N° de formation des formateurs	2 sessions de formation	Rapports de formation	FAO et Partenaire	34 000
4.7 Former les OP sur les techniques de transformation des produits agricoles et la gestion des unités de transformation.	N° d'ateliers de formation	9 ateliers de formation	Rapports des formations	FAO et partenaires	77 000
4.8 Assurer les groupements de producteurs cibles d'un accompagnement technique à pied d'œuvre (visites de terrain)	N° de tournées d'itinérance	2 visites par mois par groupement	Rapports de tournées de terrain	FAO et Partenaires	14 400
4.9 Doter les OP des femmes vendeuses d'un capital sous forme de fonds de garantie, à travers la caisse d'épargne et de crédit (activité pilote)	Protocole d'accord avec la caisse d'épargne/ Kindu	1 protocole d'accord	Document ad hoc	PNUD	0
	Montant du fonds de garantie	200 000 USD	Bordereau de versement à la caisse d'épargne et Crédit	PNUD	200 000
4.10 Mettre en relation les OP productrices et vendeuses (activité pilote)	Accords commerciaux légalisés	1 accord commercial	Document ad hoc	PNUD	0
	N° ombre de concertation	3 concertations/ mois (1 par axe)	PV de réunions	PNUD	0

4.11 Réhabiliter les entrepôts et marchés ruraux et définir les modalités de gestion avec l'autorité locale	N° d'infrastructures réhabilitées et modalités de gestion adoptées	3 marchés ruraux, 4 entrepôts réhabilités et protocoles d'accord de gestion établis	PV de réception des travaux; protocole d'accord avec administration locale	PNUD	180 000
4.12 Appuyer la résorption des goulots d'étranglement de la route Kindu-Lueke	N° d'heures de voyage en véhicule sur le trajet	Voyage Kindu-Lueke en 2 heures en véhicule	Rapports des voyageurs	PNUD	100 000
4.13 Promouvoir les moyens de transport adaptés pour l'évacuation de la production (Dotation vélos ou autres moyens)	N° de vélos ou autres moyens livrés	Nbre de moyens de transport	Bordereaux de livraison et enquêtes	PNUD	70 000
4.14 Appuyer création cadre de concertation entre OP /productrices/transf. et les commerçants, notamment pour la fixation des prix	Cadre et fréquence de réunions	Un cadre de concertation par axe géographique d'intervention avec des thématiques par filière	PV de réunion du cadre de concertation	PNUD	0
5. Des emplois non agricoles mais venant en appui au secteur agricole ont été créés					
5.1 Appuyer l'aménagement d'ateliers spécialisés pour adaptations des vélos ou autres moyens de transport	N° d'ateliers fonctionnels	1 atelier spécialisé par axe géographique de la zone	Rapport d'activités, rapports de suivi	PNUD	15 000
5.2. mener une étude sur l'amélioration d'accès au marchés (système d'entreposage et transport fluvial)	Etude menée	Etude menée	Rapport de l'étude avec des propositions concrètes		45 000
5.3 Appuyer l'amélioration de l'entreposage et des moyens de transport fluviaux	A définir en fonction des résultats de l'étude mentionnée			PNUD	400 000
5.4 Appuyer création de comité de gestion des vélos, moyens de transport fluviaux et unités de transformation	N° de PME viables	1 comité viable par unité	Rapport d'activités, rapports de suivi	PNUD	0
5.5 Doter les femmes membres des CCP de kits de démarrage d'AGR individuelles et/ou familiales				PNUD	90 000
5.6 Vulgariser l'agroforesterie et autres techniques de protection des sols	Taux d'adoption des pratiques vulgarisées	50% d'adoption	Enquête et Rapports ad hoc	FAO	10 000
6. Evaluation					
6.1. Evaluation à mi parcours					
6.2. Evaluation finale					

ANNEX 1 : BUDGET DE PROJET*

Description des éléments	Unité	N° unités	Coût unitaire (en \$)	Coûts total (en \$)	Pnud-SRFF	FAO-SRFF	SRFF	Pnud-TRAC	FAO
Personnel				989 700	345 600	486 500	832 100	157 600	0
Coordonnateur de terrain Composante PNUD	mois	24	5 250	136 000	126 000	0	126 000	10 000	0
Consultant international Composante FAO	mois	24	8 000	192 000	0	192 000	192 000		0
Staff international Appui technique et opérationnel	mois	9	10 500	94 500	0	94 500	94 500		
Expert National Appui_Supervision (SC9)	mois	24	3 600	86 400	43 200	0	43 200	43 200	0
Expert National Relèvement Comm. (SC8)	mois	24	3 000	72 000	36 000	0	36 000	36 000	0
Expert National Relèvement/Réint. (SC8)	mois	24	3 000	72 000	72 000	0	72 000	0	0
Expert National Suivi & Evaluation (SC8)	mois	24	3 000	72 000	36 000	0	36 000	36 000	0
Assistant Administratif & Financier (SC7)	mois	24	2 700	64 800	32 400	0	32 400	32 400	0
Assistant administratif	mois	24	1200	28800	0	28800	28800		
Assistant logistique	mois	24	1100	26400	0	26400	26400		
Chauffeur appui administratif	mois	36	800	28800	0	28800	28800		
Consultant Nationaux Baseline	mois	4	1 000	4000	0	4000	4 000	0	0
Consultants Nationaux techniciens Agronomes	mois	48	2 000	96000	0	96000	96 000	0	0
Consultants expertes (radio, renforcement grpmt,, champs école paysanne)	mois	8	2 000	16000	0	16000	16 000	0	0
Services d'appui technique				110 000	32 500	55 000	87 500	22 500	0
Coût des rapports PNUD	Forfait	Forfait		5 000	2 500	0	2 500	2 500	0
Communication et publications PNUD	Forfait	Forfait		15 000	10 000	0	10 000	5 000	0
Communication et appui technique siège FAO	forfait	Forfait		20 000	0	20 000	20 000		
Suivi activités	Forfait	Forfait		15 000	0	15 000	15 000		0
Suivi /Supervision/Visites de terrain (Projet)	forfait	Forfait		15 000	0	0	0	15 000	0
Evaluation (PNUD)	Revue	2	10 000	20 000	20 000	0	20 000	0	0
Evaluation (FAO)	contrat	2	10 000	20 000	0	20 000	20 000		
Voyages				46 400	12 000	22 400	34 400	12 000	0

Voyages internationaux (PNUD)	vol			PM	0	0	0	PM	0
Voyages internationaux (FAO)	vol			8 000	0	8 000	8 000		
Trajets locaux (PNUD)	mois	24	1 000	24 000	12 000	0	12 000	12 000	0
Trajets locaux (FAO)	mois	24	600	14 400	0	14 400	14 400		0
Formation				105 000	0	105 000	105 000	0	0
Formation formateurs/encadrement champs école paysanne	Session	2	17 000	34 000	0	34 000	34 000	0	0
Formation des formateurs en machinisme	Session	1	17 000	17 000	0	17 000	17 000	0	0
Formation des formateurs en technologie de semences	Session	2	18 000	36 000	0	36 000	36 000	0	0
Formation des cadres et techniciens de l'Etat (Agriculture, Développement rural)	forfait		18 000	18 000	0	18 000	18 000		0
Contrats de sous-traitance				775 000	605 000	170 000	775 000	0	0
Contrat d'elaboration baseline	Mission	2	25 000	50 000	0	50 000	50 000		
Contrat diagnostic transport fluvial et entreposage	Mission	1	45 000	45 000	45 000	0	45 000	0	0
Contrats Diagnostic organisationnel et d'encadrement des OP	Contrat	1	100 000	100 000	100 000	0	100 000	0	0
Contrats Structuration/mise en place caisses villageoises (VSLA)	Contrat	1	368 000	368 000	368 000	0	368 000	0	0
Contrats de suivi technique avec le Minagri (suivi et postes sentinelles) x 3	Contrat	1	60 000	60 000	0	60 000	60 000	0	0
Contrat formation transformation	Contrat	1	60 000	60 000	0	60 000	60 000	0	0
Contrat mise en œuvre CCP	Contrat	3	20 000	60 000	60 000	0	60 000	0	0
Appui construction/réhabilitation infrastructures				850 000	620 000	180 000	800 000	50 000	0
Amelioration des routes	forfait	1	100 000	100 000	100 000	0	100 000	0	0
Amelioration d'entreposage et du transport fluvial	forfait	1	400 000	400 000	400 000	0	400 000	0	0
Achèvement Maison de la femme	Unité	1	30 000	30 000	20 000	0	20 000	10 000	0
Infrastructure de stockage (maché ruraux)	Forfait	2	74000	148 000	0	148 000	148 000		
Centre Communautaire Polyvalent (CCP)	Unité	2	70 000	140 000	100 000	0	100 000	40 000	0
Matériel courant à fournir				998 500	175 000	787 500	962 500	36 000	0
Transport local (Velos ou autres)	forfait	1	50 000	50 000	25 000	0	25 000	25 000	0
Moto PNUD	unite	2	5 500	11 000	0	0	0	11 000	
Motos FAO	Unité	5	5 500	27 500	0	27 500	27 500	0	0
Intrants agricoles et de pêche	Ménage	5 500	70	385 000	0	385 000	385 000	0	0
Unités de transformation	Unité	25	15 000	375 000	0	375 000	375 000	0	0
Equipements CCP	Kits	3	20 000	60 000	60 000	0	60 000	0	0

Kit de démarrage pour membres CCP	Kits	3	30 000	90 000	90 000	0	90 000	0	0
Frais généraux de fonctionnement				312 900	73 800	120 800	194 600	118 300	0
Transport (carburant, entretien, etc.) PNUD	mois	24	3 000	72 000	36 000	0	36 000	36 000	0
Transport (carburant, entretien, etc.) FAO	mois	24	2 200	52 800	0	52 800	52 800		
Consommables - Fournitures de bureau (PNUD)	mois	24		12 500	9 000	0	9 000	3 500	0
Consommables - Fournitures de bureau (FAO)	mois	24	500	12 000	0	12 000	12 000		
Autres services (tél, électr., maintenance, etc.) PNUD	mois	24	2 400	57 600	29 800	0	28 800	28 800	0
Autres services (tél, électr., maintenance, etc. location entrepôts et bureau) FAO	mois	24	1 500	36 000	0	36 000	36 000		
Divers et imprévus PNUD	forfait	1	50 000	50 000	0	0	0	50 000	0
Divers et imprévus FAO				21 000	0	21 000	21 000		0
Sous total				4 124 500	1 831 900	1 896 200	3 728 100	396 400	0
Frais de gestion PNUD & FAO	7%			260 967	128 233	132 734	260 967	0	
Total général				4 385 467	1 960 133	2 028 934	3 989 067	396 400	0,00

* Basé sur le 'Rapportage Financier Harmonisé des Bailleurs pour les Programmes Conjointes' du DGNU qui a été approuvé en 2006. La définition des catégories peut être trouvée sur le site <http://www.undg.org/docs/9442/Explanatory-Note---Annex-D.doc>

** Les coûts de fonctionnement indirects doivent être alignés sur le taux indiqué par les TDR du SRFF et les MOU et Lettre d'Accord Spéciaux. Les coûts Indirects des Organisations Participantes ne doivent pas excéder 7% du Coût Total du Programme.

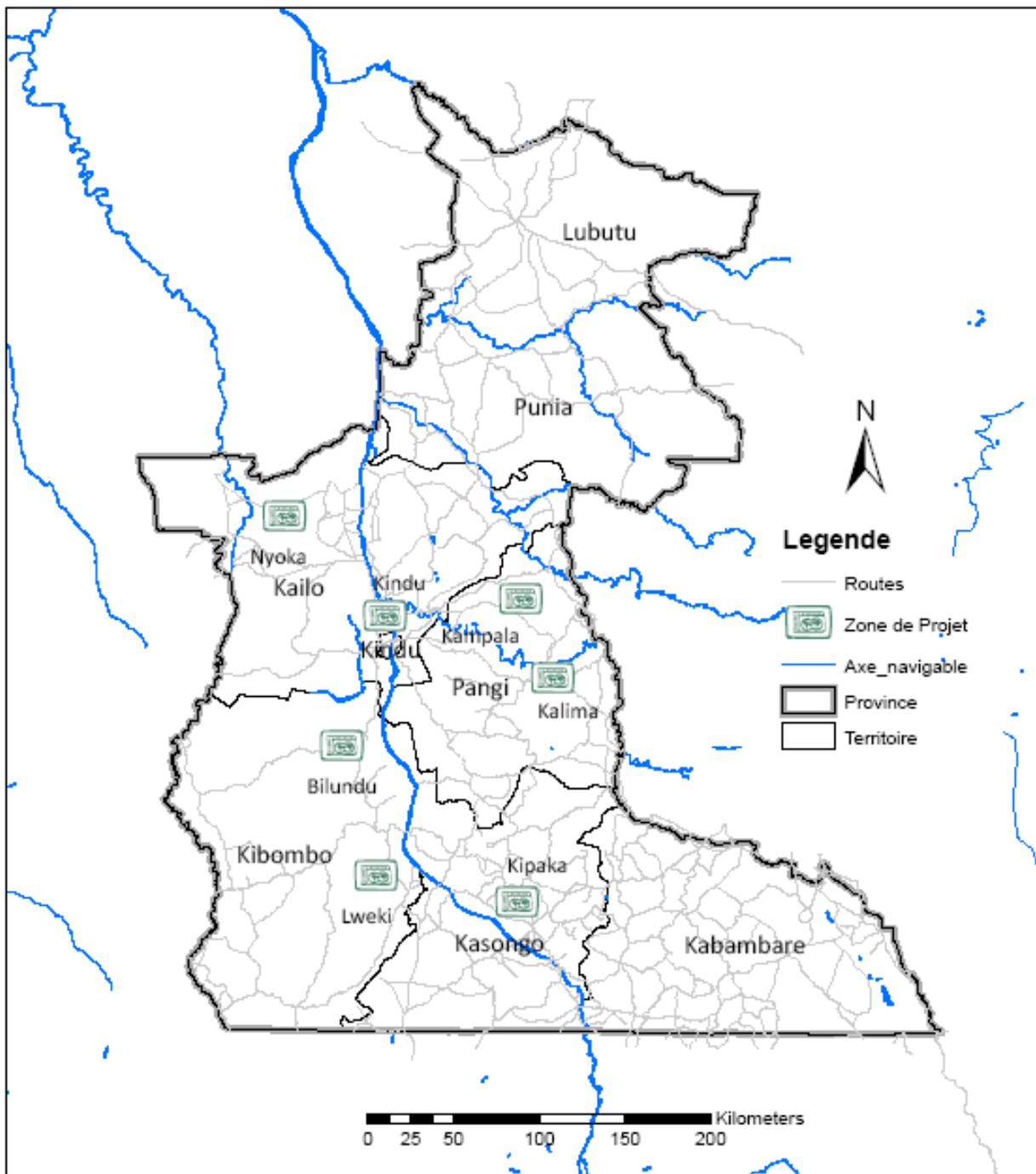
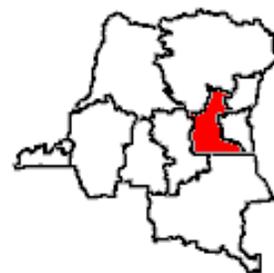
Tous les autres coûts engendrés par chaque Organisations Participante dans l'accomplissement des activités dont elle est responsable à l'intérieur du Fonds sont traités comme des coûts directs selon la résolution 62/209 de l'Assemblée Générale des Nations Unies (Document de Révision Globale Triennale 2008, principe de recouvrement de la totalité de coûts.....)

ANNEX 2 : PLAN DE TRAVAIL DETAILLE

Produits	Activités	Année 2011				Année 2012				Partie responsable
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
1. La capacité des services techniques de l'Etat est renforcée ; ils deviennent capables de fournir un appui technique et d'accompagner la dynamique communautaire pendant et après le projet. un plaidoyer est fait pour une plus grande intégration des femmes.	1.1 Renforcer les services provinciaux de l'Agriculture par la formation et l'appui financier									FAO
	1.3 Renforcer les services provinciaux du Plan									PNUD
	1.4 Renforcer les services provinciaux du Développement Rural par la formation									PNUD
2. Les initiatives de paix et de réconciliation sont développées entre et au sein des communautés de la zone du projet., la situation socio économique de base des femmes et des hommes bénéficiaires, l'accès au foncier et les filières ciblées est connue et facilite les initiatives de paix et de réconciliation	Conduire une enquête de base sur la situation socio-économique de la zone en vue de la structuration du milieu									FAO/PNUD
	Réaliser un diagnostic foncier en vue des pistes de gestion des conflits de terre et cadastraux									FAO
	Aménager, équiper et mettre en activité trois centres communautaires polyvalents (CCP)									PNUD
	Appuyer la mise en place et le renforcement des capacités des comités de gestion des CPP									PNUD
	Appuyer la création d'un cadre de concertation entre opérateurs de la filière agricoles et autres acteurs									FAO/PNUD
3. La société civile est renforcée par la structuration d'organisations paysannes économiquement viables, où les femmes et les hommes sont	3.1 Identifier et organiser les groupements des producteurs et organisations paysannes									PNUD
	3.2 Réaliser le diagnostic organisationnel et l'évaluation des besoins en renforcement									PNUD & FAO
	3.3 Renforcer les capacités organisationnelles et managériales des producteurs									PNUD

équitablement représentés												&FAO	
	3.4 Promouvoir le développement des caisses communautaires autogérées											PNUD &FAO	
	3.5 Accompagner les OP et les caisses communautaires sur le plan organisationnel											PNUD &FAO	
4. Les ménages bénéficiaires améliorent leurs revenus grâce à une production agricole diversifiée, améliorée en quantité et en qualité. Les conditions de stockage, transformation et écoulement sur les marchés les plus porteurs sont améliorées.	Acquérir et doter les OP agricoles en matériel végétal de reproduction et multiplication											FAO	
	Acquérir et doter les OP en matériels de transformation											FAO	
	Appuyer les communautés dans la construction des entrepôts et abris pour les équipements											FAO	
	Appuyer les communautés dans l'aménagement des infrastructures CCP											PNUD &FAO	
	Acquérir et doter les OP en équipements pour AGR et aménagement des CCP											PNUD &FAO	
	Former les producteurs sur les techniques e transformation, et de gestion des équipements												PNUD &FAO
	Assurer les groupes cibles d'un accompagnement technique à pied d'œuvre (visites de terrain)												PNUD &FAO
	Appuyer les communautés dans l'entretien de l'axe Kindu - Lueki												PNUD &FAO
	Mettre en place un comité local d'entretien des infrastructures												PNUD &FAO
	Appuyer les communautés dans la réhabilitation des entrepôts et marchés ruraux												PNUD &FAO
Doter les producteurs en moyens de transport pour évacuation de la production												PNUD &FAO	

Zones d'Intervention



Sources de données : Référentiel Géographique Commun
Source de Données Thématiques : UNFAO RDC
WGS84: Degrés Décimal
Mai 2011